Le Quotidien
DE LA RÉUNION ET DE L'OCÉAN INDIEN

Annonce L020414

Référence : **L020414**

Journal : **LE QUOTIDIEN DE LA REUNION**

Département de parution : **974 - LA REUNION**

Date de parution : **21 septembre 2026**

Rubrique : **ENQUETE PUBLIQUE**

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

1. Nom et adresse de l'autorité concédante :

État, ministère de l'Intérieur représenté par le préfet de La Réunion

2. Communication :

Le dossier de consultation doit être retiré sur le profil PLACE (Plateforme des achats de l'État) à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Des informations complémentaires peuvent être obtenues via la messagerie intégrée de PLACE

3. Intitulé :

Concession de service public de fourrière automobile

4. Description des prestations :

Cette concession comprend les opérations de mise en fourrière de véhicules sur le réseau routier de La Réunion : enlèvement des véhicules, gardiennage, restitution, aliénation, mise à la destruction dans le respect des lois et règlements en vigueur.

La consultation donne lieu à l'attribution des contrats de concession en lots séparés :

- **Lot 1 :** communes du Port, de La Possession, de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne ;
- **Lot 2 :** communes de Bras-Panon, de La Plaine des Palmistes, de Saint-André, de Saint-Benoît, de Sainte-Rose et de Salazie ;
- **Lot 3 :** communes de Cilaos, de l'Entre-Deux, du Tampon, de Petite-Ile, de Saint-Joseph, de Saint-Louis, de Saint-Philippe, de Saint-Pierre ;
- **Lot 4 :** communes des Avirons, de L'Etang-Salé, de Saint-Leu, de Saint-Paul et des Trois-Bassins

Durée du marché : 2 ans à compter du 1er janvier 2027

Type de procédure : simplifiée

5. Critères d'attribution :

Les contrats de concession sont attribués sur la base des critères suivants :

Valeur technique : 50 % ; Prix : 40 % ; Performance environnementale : 10 %

6. Conditions de participation

Le règlement de consultation détaille les conditions de participation

7. Date limite de remise des offres

Vendredi 30 octobre 2026 à 12h00 (heure locale)

8. Recours :

Tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion
Adresse postale : 27, rue Félix-Guyon CS 61 107
97 404 SAINT-DENIS Cedex
E-mail : greffe.ta-reunion@juradm.fr